

Orange espionnée par la NSA : l'entreprise se porte partie civile

Selon des documents fournis par Snowden, la NSA a piraté en février 2013 le réseau informatique de 16 sociétés, dont Orange.

Orange espionnée. L'entreprise en est certaine et a décidé de réagir en se portant partie civile. Cette décision intervient après de nouvelles révélations sur des écoutes effectuées par l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA). Selon des documents fournis au journal allemand Spiegel par Edward Snowden, la NSA a piraté en février 2013 le réseau informatique de 16 sociétés, dont Orange. Ces entreprises gèrent en effet un câble sous-marin acheminant les communications téléphoniques et internet entre la France, l'Afrique du Nord et l'Asie.

L'opérateur se défend de la moindre implication dans des "manœuvres effectuées entièrement à son insu et qui concernent a priori des équipements dont elle est usager et non gestionnaire". "Si piratage il y a eu, cela n'a pas pu se faire via le réseau d'Orange qui n'a connu aucune attaque de ce type" précise un porte-parole du groupe. "Orange se réserve toutefois toutes les possibilités d'action légale dans l'hypothèse où des données Orange transportées par le câble en question auraient fait l'objet d'une tentative d'interception" explique-t-il encore.

L'affaire NSA est encore loin d'être terminée et devrait encore amener son lot de révélations en 2014.